



**Arrêté de Police concernant et réglementant la circulation des véhicules à JALHAY Solwaster.**

Le Bourgmestre,

- Vu la demande introduite le 22/10/2024 par Monsieur Didier DEMORCY [d.demorcy@collectifs.net](mailto:d.demorcy@collectifs.net) sollicitant la fermeture de la route des Grands Fagnoux à hauteur de son domicile soit l'immeuble n° 16 pour des travaux nécessitant la présence d'un camion grue sur la chaussée ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

**ARRETE**

Art.1er Le 08/11/2024 de 07h00 à 17h00, la circulation des véhicules à JALHAY Sart, Solwaster sera régie comme suit :

La route des Grands Fagnoux sera fermée à la circulation des véhicules ( exceptés ceux de l'entrepreneur et des riverains) à hauteur de l'immeuble n° 16 où le stationnement y sera interdit 50 mètres de part et autre de l'immeuble.

Une déviation sera mise en place par la route de Jalhay et la rue Sur le Their.

Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (barrière avec signal C3 + excepté entrepreneur et riverains, E1 et F41) et éclairage Celle-ci sera déposée par le service des travaux et mise en place et retirée par le demandeur sous son entière responsabilité.

Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art.4 : Copie de la présente sera transmise

- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
- Aux services de la Zone de secours n° 4 (112)
- A notre police locale.
- A notre service des Travaux + [ouvriers.voiries@jalhay.be](mailto:ouvriers.voiries@jalhay.be)
- Au demandeur

Jalhay le 29/10/2024  
Par délégation

Michel PAROTTE  
Echevin

